

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Master Standing Offer (RMSO)

Offre à commandes maître régionale (OCMR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
6B1, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet PSAB RFSO for Videoconference Equip	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60HN-130003/A	Date 2013-11-26
Client Reference No. - N° de référence du client E60HN-130003	Amendment No. - N° modif. 001
File No. - N° de dossier hn307.E60HN-130003	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-307-63927	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2013-11-19	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-12-10	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Moore, Brian	Buyer Id - Id de l'acheteur hn307
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3625 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See herein	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HN-130003/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn307

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HN-130003

File No. - N° du dossier

hn307E60HN-130003

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette modification a pour but d'inclure les questions et réponses traduites de l'anglais vers le français au sujet des frais de manutention environnementale (FME)

Toutes les autres modalités de l'invitation à soumissionner demeurent les mêmes

Le gouvernement du Canada paie des frais de manutention environnementale (FME)

Au Canada, on utilise les programmes " Responsabilité élargie des producteurs (REP) " et " Gérance des produits " pour gérer les produits à la fin de leur cycle de vie.

Un programme REP indique précisément que la gestion des produits à la fin de leur cycle de vie relève de la responsabilité des producteurs (c.-à-d. les propriétaires de la marque de commerce, les premiers importateurs ou fabricants) alors qu'un programme de " gérance des produits " attribue généralement cette responsabilité aux gouvernements provinciaux ou municipaux.

La principale différence entre ces deux approches est que le financement des programmes REP est fourni par les producteurs. Le coût peut être internalisé comme un facteur de production ou être transféré aux clients.

Dans cette situation, le gouvernement du Canada demande que les frais de manutention environnementale (FME) soit internalisés dans le prix. Cela signifie que les FME seront payés par le gouvernement du Canada. La seule différence par rapport à l'approche actuelle réside dans le fait que les FME ne seront plus ventilés; il y aura un seul prix, auquel sera ajouté les taxes applicables.